

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A MADAGASCAR

MEMENTO DE SECURITÉ

Protection des résidents français et européens à Madagascar

Ce livret a pour objet de vous présenter les dispositions adoptées par l'ambassade de France à Madagascar pour garantir la sécurité de la communauté française en cas de besoin et de vous communiquer quelques recommandations permettant de réagir au mieux en fonction de la nature des évènements.

L'élaboration d'un plan de sécurité pertinent repose en premier lieu sur un recensement aussi précis que possible de la communauté française implantée à Madagascar. Cette nécessité suppose, de votre part, une participation active par des démarches simples consistant à :

- **Vous inscrire au registre des Français établis hors de France**
- **Signaler un changement d'adresse**
- **Communiquer et actualiser vos coordonnées téléphoniques ou de messagerie électronique**
- **Vous faire connaître de votre chef d'îlot et de ses adjoints**

SOMMAIRE

1 PRESENTATION

En cas de troubles à Madagascar, l'autorité responsable qui assure la sécurité de toutes les personnes résidant dans le pays est le gouvernement malgache.
Tout citoyen français présent à l'étranger peut également solliciter l'assistance des autorités consulaires de son pays de résidence.
En cas de crise grave, l'aide accordée s'inscrit dans un cadre plus général, **le plan de sécurité de la communauté française**, établi et tenu à jour par le consulat général à Tananarive. Ce plan ne se substitue pas aux consignes et aux mesures de sécurité décidées par les autorités locales.
Ce mémento a pour objet de vous informer et de vous conseiller sur l'attitude à observer ou les précautions à prendre en cas de crise qu'elle soit d'ordre climatique, social, politique, industrielle.

1.1. Les personnes responsables

- L'ambassadeur est responsable de l'ensemble des questions de sécurité.
- Sous son autorité, le premier conseiller est l'officier de sécurité chargé de l'organisation générale de la sécurité de l'ambassade.
- Le consul général a pour mission d'assurer la protection de la communauté française.

1.2. Le plan de sécurité

Le plan de sécurité de la communauté française est régulièrement actualisé. Il définit les mesures devant être prises immédiatement par les personnels de sécurité du poste lors de l'apparition d'une menace.

A Madagascar, près de 20 000 ressortissants français sont inscrits au registre des Français établis hors de France, auxquels peuvent être ajoutés nombre de Français, installés sur le territoire malgache mais non inscrits. Ces derniers sont estimés à 5000 environ. De plus chaque année, la grande île reçoit plus de 90 000 touristes français de passage. Enfin, la France, désigné Etat pilote pour Madagascar, prend en compte tous les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne dans son plan de sécurité (environ 2000 personnes).

Ce plan s'appuie sur :

- L'identification de points de regroupement et d'évacuation ;
- Le découpage de la circonscription et des villes regroupant une forte communauté française en îlots de sécurité ;
- La désignation de chefs d'îlots et d'adjoints ;
- Le recensement aussi précis que possible des Français concernés ;
- L'identification des moyens de communication et de moyens matériels nécessaires pour procéder à d'éventuelles opérations de regroupement et d'évacuation.

Pour votre sécurité, pensez à vous faire inscrire sur le registre des Français établis hors de France auprès des services consulaires ou, le cas échéant, à renouveler votre inscription.
A l'occasion de cette démarche, l'agent chargé de votre dossier vous délivrera un relevé intégral d'inscription précisant notamment les coordonnées du chef de l'îlot de sécurité dont vous dépendez.

Renseignements : **inscrip-registre.TANANARIVE-FSLT@diplomatie.gouv.fr**

Au consulat général de France à TANANARIVE : service de l'accueil consulaire sur rendez-vous en appelant le 088000.

En province : dépôt des dossiers auprès de la chancellerie détachée de DIEGO SUAREZ, ou auprès des consuls honoraires qui se chargeront de transmettre les demandes (voir liste dans la rubrique « Le réseau consulaire » du site).

1.3. Ilotage

Le plan de sécurité prévoit le découpage en îlots dotés de chefs d'îlots et d'adjoints.

Le chef d'îlot est désigné par l'ambassade sur la base du volontariat. Il peut disposer d'un ou plusieurs adjoints. Un équipement de communication directe avec l'ambassade est fourni (VHF ou téléphone satellite).

En cas de crise, en complément si nécessaire des informations transmises par mail ou sms, votre chef d'îlot pourra prendre contact avec vous. Il vous fera connaître les instructions de l'ambassade, et répercutera des informations sur votre situation à la cellule de crise de l'ambassade.

Pour cette raison, il est indispensable, dès votre arrivée, de vous enregistrer auprès du consulat. Une fois inscrit au registre des Français établis hors de France, il est important de prendre contact avec votre chef d'îlot.

Il est également indispensable d'informer le consulat de tout changement concernant la composition de votre famille, votre lieu de résidence ou de travail, vos numéros de téléphone ou de télécopieur (fax), votre adresse de messagerie électronique.

Si vous ne connaissez pas votre îlot de sécurité et les coordonnées du chef d''îlot, vous pouvez

a) Consulter votre dossier sur le portail Monconsulat.fr

ou

b) interroger le consulat à l'adresse suivant en mentionnant vos nom, prénoms et numéro d'identification consulaire (NUMIC) :
inscrip-registre.TANANARIVE-FSLT@diplomatie.gouv.fr

1.4. Les points de regroupement

Des **points de regroupement** sont définis dans le plan de sécurité. Ce sont des endroits où l'ambassade peut demander à la communauté française de se rendre pour être mise en sécurité ou en cas d'évacuation, afin que l'ambassade puisse procéder aux opérations d'enregistrement, à l'organisation des convois, etc. Cette dernière hypothèse ne doit toutefois être envisagée que dans des situations extrêmes.
Ils sont activés à l'initiative de l'ambassade, il ne faut donc pas s'y rendre avoir d'en avoir reçu instruction.

1.5. Les moyens de communication et d’alerte

Afin d’assurer votre sécurité et de vous informer ou prévenir de tout danger, plusieurs moyens de communication et d’alerte permettent à l’ambassade de conserver le contact avec vous.

1.5.1.Le téléphone

Le consulat dispose d’une ligne téléphonique vous permettant de les joindre à tout moment (voir chapitre 4 de ce manuel). En cas d’activation de la cellule de crise, une ligne téléphonique spécifique sera ouverte.

1.5.2. Le système d’alerte par sms

Un système d’alerte par sms a été mis en place par l’ambassade, afin de pouvoir transmettre des informations utiles à l’ensemble de la communauté française.

Dès lors que la situation le nécessite, un sms est envoyé par l’ambassade sur tous les téléphones portables des ressortissants français. **Il vous est donc demandé de conserver constamment avec vous votre téléphone mobile, et tout particulièrement en cas de troubles ou d’événements graves.**

1.5.3. Le courriel

Il permet d’envoyer des informations ou consignes générales concernant la sécurité et, en cas de crise, de vous adresser des instructions plus détaillées que celles transmises par texto.

1.5.4. Le site internet de l’ambassade, facebook, twitter

Site internet : http://www.ambafrance-mada.org
Facebook : https://www.facebook.com/ambafrance.madagascar
Twitter : @ambafrmada

1.5.5. Le réseau de communication de sécurité

Pour conserver le contact avec la communauté française même en cas d’interruption des communications normales, un réseau de transmission autonome, reposant sur des postes de radio VHF ou des téléphones satellitaires, relie en permanence l’ambassade et les chefs d’îlot.

Le consulat invite les Français inscrits à l'aviser :
- du changement d'adresse de leur domicile afin d'assurer une mise à jour de la liste d'îlotage,
- du changement de leur adresse postale ou de leurs coordonnées téléphoniques et électroniques pour garantir une bonne réception des informations consulaires aujourd'hui transmises par courrier postal, courrier électronique ou textos.

Si vous n'avez pas communiqué vos coordonnées de téléphone portable et/ou de messagerie électronique lors de votre inscription au registre des Français établis hors de France, il vous suffit, pour bénéficier du système d'alerte par texto et par courriel, d'envoyer un message comportant vos nom, prénom, numéro d'identification consulaire (NUMIC), numéro de téléphone portable et adresse de messagerie à:

inscrip-registre.tananarive-fslt@diplomatie.gouv.fr

Vous pouvez également actualiser votre dossier vous-même en vous connectant au guichet d'administration électronique : Monconsulat.fr

Les listes d'adresse de messagerie et de numéros de téléphone constituées par l'ambassade sont confidentielles et réservées aux seuls échanges de sécurité. Elles ne font l'objet d'aucune utilisation commerciale et ne sont pas communiquées à des tiers.

2 EN CAS DE CRISE

Les cas de crises peuvent être très divers : accident de transport (bus, avion…), crise sanitaire (grippe aviaire…), tremblement de terre, cyclone, manifestations avec violence, etc.… Dans chaque cas, il appartient à l'ambassade de mettre en œuvre les dispositions pertinentes du plan de sécurité. Vous serez informés notamment par sms, par l'intermédiaire de votre chef d'îlot, par courriel.

2.1. La cellule de crise de l'ambassade

La mobilisation d'une cellule de crise de l'ambassade est placée sous la responsabilité de l'ambassadeur.

Cette cellule a, notamment, pour mission :

- de réaliser un suivi permanent des évènements
- d'entrer en contact avec votre chef d'îlot et de recenser les informations concernant l'ensemble des ressortissants français résidant dans la zone concernée
- de répercuter ces informations à Paris
- d'assurer le contact avec les autorités locales, de contribuer à diffuser leurs consignes
- de diffuser des messages gradués en fonction de la gravité des événements à la communauté française
- d'effectuer, sur instruction de l'ambassadeur, des missions de reconnaissance ou de secours sur le terrain.

Au besoin une cellule de crise peut se mettre en place au ministère des Affaires étrangères, à Paris, chargée de gérer la situation en liaison avec l'ambassade, de traiter les demandes d'information sur les ressortissants français à Madagascar (réponse aux familles, à la presse etc.…) et d'organiser le cas échéant les secours depuis la France.

Lors d'une crise, mettez-vous en sécurité, restez joignable à tout moment et suivez les consignes de l'ambassade ou de votre chef d'îlot. N'oubliez pas de vous enregistrer auprès des services consulaires, avec vos proches et votre famille, dès votre arrivée, et de tenir à jour vos coordonnées, notamment via Monconsulat.fr.

(Les Français de passage peuvent s'inscrire sur le portail Ariane de la rubrique Conseils aux voyageurs du ministère des Affaires étrangères).
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/infos-pratiques-20973/preparer-son-depart-20975/ariane/

2.2. Les phases d'alerte

Quatre phases d'alerte ont été déterminées par le plan de sécurité. le passage d'une phase à l'autre est décidé par l'ambassade de France. L'évacuation (phase 4) est une décision prise par le gouvernement à Paris.

Phase	Français résidents	Français de passage
1	Vérification des mesures de précaution	Recommandation de ne pas voyager dans les zones de crise. Se signaler auprès de l'ambassade.
2	Rester à domicile	Quitter le pays pour ceux qui le peuvent – Rester dans le lieu d'hébergement pour les autres.
3	Regroupement envisageable, contact permanent avec les chefs d'îlot	
4	Regroupement et évacuation (situation extrême)	

Phase 1 : Précautions renforcées

Cette phase correspond à une situation de troubles limités, tels que des manifestations, des blocages de route, des grèves multiples, des incidents naturels (inondation, éboulement,…), etc.

Les Français résidents sont invités à vérifier l'état de leurs provisions (nourriture, eau, essence : voir fiche en annexe), à rester en permanence joignable par téléphone portable, et à contacter leur chef d'îlot en cas de problème.

Les Français de passage sont invités à se tenir à l'écart des zones de crise et à se signaler auprès de l'ambassade. Il leur est conseillé de s'inscrire sur le portail Ariane (accessible à partir du site du consulat ou des conseils aux voyageurs sur le site du ministère des Affaires étrangères). Ils pourront ainsi recevoir les sms d'alerte du consulat et être contactés si nécessaire.
http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/infos-pratiques-20973/preparer-son-depart-20975/ariane/

Phase 2 – Phase d'attente - Ne pas sortir

Cette phase correspond à une situation de troubles plus importants ou généralisés, limitant les possibilités de déplacement, tels qu'une circulation restreinte ou dangereuse, la fermeture des bâtiments publics ou des écoles, des agressions sporadiques contre les étrangers, des émeutes, le déclenchement d'une catastrophe naturelle, etc.

Les Français résidents sont invités (en général par sms) à rester à leur domicile. Ils seront contactés par leur chef d'îlot et pourront faire état des difficultés rencontrées.

Les Français de passage sont invités, dans la mesure du possible, à quitter la région de crise pour une région plus calme, ou à quitter le pays. Ceux qui sont dans l'impossibilité de le faire doivent rester à l'hôtel qui leur sert de logement. Toute difficulté doit être rapportée à l'ambassade.

A ce stade tout déplacement hors votre lieu d'hébergement est déconseillé. Indiquez votre présence à votre chef d'îlot, il vous portera assistance en cas de besoin.

Phase 3 - Phase de regroupement, contact permanent avec les chefs d'îlot

Cette phase correspond à une dégradation de l'environnement pouvant rendre insuffisant le confinement à domicile, telle que des difficultés d'approvisionnement en électricité, eau, nourriture, une situation sécuritaire fortement détériorée, une prise à partie systématique des étrangers, etc.

L'ensemble des Français prépare leur possible regroupement sur les points de rassemblement, selon les instructions de l'ambassade ou des chefs d'îlot pour les résidents, de l'ambassade pour les Français de passage.
Ces centres de regroupement ont été définis ; leur localisation n'est communiquée qu'en cas de besoin.

Seuls l'ambassadeur et l'officier de sécurité sont autorisés à donner un ordre de regroupement ou d'évacuation, même partiel. Dans ce cas, l'ambassade ou le chef d'îlot vous invitera à rejoindre le lieu de repli. Dans la mesure du possible, la circulation se fera en groupe et sous la protection des forces de l'ordre.

Les consignes concernant la façon de réaliser le regroupement vous seront données au moment où surviendra la crise. Dans tous les cas, il conviendra de n'emporter que le minimum.
La période de regroupement peut être d'une durée très variable. Le moral de tous et la bonne humeur y sont essentiels. Aussi, est-il, là encore, indispensable de respecter strictement les instructions reçues et de se mettre au service des personnels chargés de l'évacuation.

Phase 4 – Phase d'évacuation - Regroupement et Évacuation

Cette mesure ultime est prise par exemple en cas d'affrontements généralisés ou de conditions de vie insoutenables.
Sur instruction de Paris, il est procédé à l'évacuation des Français. Le regroupement se fait sur les points de rassemblement. Dans un tel cas, le poids des bagages auquel chaque personne a droit peut être limité, notamment en cas d'évacuation aérienne (généralement 10 kg par personne maximum).

L'évacuation peut, le cas échéant, s'effectuer directement vers la France ou comporter une étape intermédiaire dans un pays ou un département d'Outre mer voisins. Cela suppose au moins deux précautions :
- le moment venu, n'être encombré que du minimum afin de permettre au plus grand nombre de nos compatriotes d'être évacués le plus rapidement possible.
- disposer d'argent liquide et d'une carte bancaire.

2.3. Liste des objets de première nécessité à emporter en cas d'évacuation

Si vous devez quitter votre domicile, voici une liste récapitulative d'équipements utiles. Il faut savoir qu'en cas d'évacuation par avion, les bagages sont systématiquement limités à 10 kg par personne.

- ❑ Trousse médicale de première urgence (pansements, aspirine, alcool, pommade pour brûlures, antiseptiques, antidiarrhéïques, mercurochrome, produit pour purifier l'eau, vitamine C, glucose…)
- ❑ Eau et aliments énergétiques pâtes de fruits, barres céréales
- ❑ Vêtements confortables et adaptés au climat, sous-vêtements et vêtements de rechange
- ❑ Couvertures, protection contre le froid
- ❑ Documents administratifs, argent
- ❑ Passeport
- ❑ Carte d'identité
- ❑ Livret de famille
- ❑ Carte consulaire
- ❑ Carnets de santé
- ❑ Permis de conduire
- ❑ Papiers du véhicule (en prévision de la constitution d'un dossier d'indemnisation)
- ❑ Agenda personnel, titres de propriété…
- ❑ Carnet de chèques
- ❑ Carte de crédit
- ❑ Argent liquide en petite coupure
- ❑ Objets de valeur, bijoux
- ❑ Téléphone portable avec son chargeur
- ❑ lampe torche avec piles ou bougies et briquet, petit poste de radio, sacs plastiques, papier hygiénique…
- ❑ Pour les enfants en bas âge : couches, lingettes, biberon, lait en poudre, petits pots (prévoir un conditionnement adéquat)…

TRES IMPORTANT

Afin que vos enfants soient facilement identifiables, s'ils devaient se retrouver seuls, faites-leur porter une mini-fiche d'identité indiquant leurs nom et prénom, date de naissance, numéro de téléphone, adresse, nationalité et problèmes de santé particuliers.

Au moment du départ de votre domicile, n'oubliez pas de :

- **fermer toutes les portes et issues ;**
- **couper les alimentations d'eau et de gaz**
- **débrancher tous les équipements électriques ;**
- **couper le compteur principal ;**
- **isoler le poste téléphonique ;**
- **emporter toutes vos clés.**

En cas de crise, l'approvisionnement en essence peut être brusquement interrompu. Il est donc prudent de ne jamais se trouver avec un réservoir presque vide : pensez à faire le plein de votre voiture dès que la moitié du réservoir est consommée.

3 LES CATASTROPHES NATURELLES

3.1. Cyclones

3.1.1 Présentation

La menace cyclonique à Madagascar s'étend de décembre à avril avec un maximum de risques sur les trois mois d'été austral (janvier, février et mars). Néanmoins, sur le bassin cyclonique du sud-ouest de l'océan Indien, des cyclones matures ont déjà été observés dès le mois d'octobre et jusqu'en mai.

Le passage d'une tempête tropicale ou d'un cyclone s'accompagne de trois types de dangers : vents violents, pluies diluviennes et mer énorme.

Compte tenu du relief de Madagascar, les effets de ces perturbations peuvent être localement fortement modifiés et amplifiés. En effet, dans certains cas, leurs pouvoirs dévastateurs sont considérablement augmentés, en particulier pour les vents, compte tenu des phénomènes d'accélération dus au relief.

Il est à noter également que l'énergie libérée quadruple lorsque la vitesse du vent double : un vent de 200 km/h est quatre fois plus destructeur qu'un vent de 100 km/h.
La violence des vents provoque des chutes d'arbres, la rupture des câbles électriques et des lignes téléphoniques ainsi que des dégâts aux habitations et infrastructures, voire la destruction complète d'habitations de type traditionnel. Par ailleurs, le vent peut transformer les objets les plus divers en projectiles meurtriers.

Ces vents s'accompagnent souvent de pluies diluviennes dont l'écoulement provoque les crues des ravines (torrents) et des rivières qui submergent les radiers, entraînent des galets et des roches parfois des rochers qui, par effet de bélier, détruisent les ouvrages qu'ils rencontrent. Ces pluies provoquent également une intense érosion des sols, des éboulements, voire d'importants glissements de terrain et des inondations, notamment sur les zones littorales.

Dans le même temps, le niveau de la mer s'élève en raison du phénomène de la marée de tempête. La houle s'amplifie et les vagues envahissent les zones littorales.

Le passage de l'œil du cyclone est le moment le plus dangereux. En effet, l'œil constitue une zone d'accalmie du vent et des pluies mais ce répit, de durée variable, n'est que temporaire. Il est suivi d'une reprise brutale des vents violents et des fortes pluies.

Remarque importante :

Si les pluies diluviennes qui accompagnent fréquemment les perturbations cycloniques peuvent prendre à Madagascar des proportions exceptionnelles, le péril cyclonique est avant tout, dans le cadre du système d'alerte, considéré comme très dangereux quand il est associé aux vents extrêmes présents au cœur des cyclones tropicaux.

3.1.2 Consignes

Au début de la saison des cyclones c'est-à-dire dès le mois de novembre :

- Consolidez la fixation de vos antennes de télévision,
- Haubanez vos toitures et vos pergolas. Toutes vos toitures en tôles ondulées doivent être vérifiées et solidement fixées.
- Prévoyez la protection de vos baies vitrées par des panneaux de bois amovibles.
- Nettoyez vos gouttières et débouchez éventuellement les tuyaux d'évacuation d'eau des cours non protégées de la pluie.
- Elaguez vos branches d'arbres situées trop près de votre maison et pouvant céder à de fortes rafales de vent.
- Ne vous occupez pas des rumeurs, écoutez attentivement les bulletins du service météorologique diffusés par les radios, télévision et Internet.

Télévisions : TVM, RTA ou TV REUNION

Radios :
MADAGASCAR
RADIO RNM : 99.2
RADIO MA FM : 105.2
RADIO RTA: 102
RADIO DON BOSCO : 93.4
RADIO MBS : 95.4
REUNION
FM RFO : 89.2 ou 98.8
AM RFO : 666MHZ
RADIO FREEDOM : 7.400

Internet : www.meteo.fr

Ne confondez pas les bulletins destinés au public et ceux destinés aux navires en mer. Ces derniers, en effet, peuvent décrire des phénomènes qui ne risquent pas d'affecter votre région de résidence ou qui ne la menacent qu'à longue échéance.
Pour assurer l'information continue des usagers, le service de la météorologie dispose d'un appareil d'enregistrement des bulletins de prévisions:

MADAGASCAR

RENS BULLETIN METEO : 020. 22. 407. 75

SERVICE METEO TANA : 020. 22. 402. 41

REUNION

MÉTÉO FRANCE : 08.92.68.08.08 (00 33)
LE POINT CYCLONE : 08.97.65.01.01 (00 33)

Ces bulletins spéciaux sont réactualisés de jour comme de nuit à chaque fois que l'évolution de la situation l'impose.

3.1.3 Stades d'alerte

3.1.3.1 Avis d'avertissement

DANGER POSSIBLE À PLUS DE 24 HEURES

- N'entreprenez pas de longues randonnées ou de grands déplacements.
- Ne prenez pas la mer.
- Pêcheurs et plaisanciers, vérifiez si votre bateau est en sûreté, consolidez les amarres.
- Vérifiez vos réserves (eau potable, conserves, piles, gaz, bougies, médicaments...)

3.1.3.2 Avis de menace

DANGER DANS LES 24 HEURES

- Consolidez s'il y a lieu les fermetures des portes.
- Tous les établissements scolaires et les crèches ferment mais l'activité économique continue.

- Rentrez les animaux et tous les objets susceptibles d'être emportés par le vent : les meubles de jardin et de véranda, les outils de jardinage, les poubelles, les écriteaux, les jouets, etc… Tous ces objets peuvent devenir de dangereux projectiles s'ils sont emportés par le vent du cyclone.
- Eloignez vous des plages basses et des endroits exposés à une marée exceptionnellement haute.
- Rappelez-vous que la fourniture du courant électrique, la distribution d'eau et les télécommunications téléphoniques peuvent être interrompues.
- Après la stérilisation des ustensiles, faites une réserve d'eau.
- Ayez des lampes électriques, lampes tempêtes, ou autres moyens de secours à portée de main.
- Prévoyez des piles de rechange (transistor, lampes, etc.)
- Faites le plein de votre réservoir de voiture.

3.1.3.3 Avis de danger imminent

DANGER PROCHE

Le passage en AVIS DE DANGER IMMINENT est annoncé avec un préavis de 03 heures.

- Profitez de ce préavis pour rejoindre votre domicile ou vous mettre à l'abri.
- Rappelez-vous que l'endroit le plus sûr lors d'un passage de cyclone est encore votre maison (et notamment la salle de bain ou toute pièce étroite et centrale), pourvu, évidemment, qu'elle soit solide et hors d'atteinte des inondations.
- Protégez les fenêtres ; les grandes fenêtres et les baies vitrées peuvent être détruites sous la pression du vent.

Passé ce délai, NE SORTEZ EN AUCUN CAS

- A l'approche du cyclone, ouvrez une porte ou une fenêtre du côté opposé au vent ; cette mesure permettra une certaine stabilisation de la pression.
- Si l'œil de la tempête passe à proximité, il y aura une période calme et vous pourrez penser à tort, que tout est terminé, mais le vent reprendra, quelque fois avec plus de violence encore, dans la direction inverse.
- Aussi, si le vent se calme, fermez toutes les ouvertures et attendez du côté opposé au vent pour ouvrir une porte ou une fenêtre.
- Ne téléphonez qu'en cas d'absolue nécessité.
- Restez calme. Ne paniquez pas

3.1.3.4 Phase de prudence

L'ambassade ou les autorités locales peuvent décider la mise en œuvre d'une phase de prudence si des dangers persistent alors que la menace s'est écartée.

- La circulation reste interdite ou limitée.
- Les établissements scolaires, les organismes de formation, les crèches, garderies et jardins d'enfants restent fermés.
- Les centres de loisirs sans hébergement ainsi que les centres de vacances sous tente et ceux fonctionnant dans les établissements scolaires restent fermés.
- L'activité économique peut reprendre progressivement.

APRÈS LE CYCLONE = TOUS LES DANGERS NE SONT PAS ÉCARTÉS

- Evitez de sortir avant la diffusion de la fin de l'alerte si ce n'est pour porter secours aux sinistrés éventuels de votre quartier.
- Ne franchissez pas les radiers submergés ou les ravines en crue.
- Ne touchez pas les lignes électriques qui pendent ou traînent au sol.
- N'encombrez pas les lignes téléphoniques.
- Ne gênez pas les équipes de secours.
- Attention à la qualité de l'eau que vous buvez.

3.2. Séismes

Les tremblements de terre sont dus à une accumulation de tensions et de contraintes à l'intérieur de la croûte terrestre. Les tremblements de terre se répartissent sur plusieurs régions du globe, principalement là où les plaques tectoniques sont en contact. Il se produit dans le monde environ un million de séismes par an. La plupart ne sont pas ressentis par les populations mais seulement enregistrés par les sismographes, et rares sont ceux qui engendrent des dégâts.

Il est important de savoir qu'un tremblement de terre est pratiquement imprévisible et qu'il est toujours suivi de nombreuses secousses sismiques, appelées « répliques », qui peuvent achever de détruire des ouvrages ou des immeubles déjà sérieusement affectés par le choc principal.

3.1.4 Pendant le séisme

Si vous êtes chez vous

- Restez-y. Ne vous précipitez pas dehors.
- N'utilisez pas les ascenseurs. Si vous êtes dans un ascenseur au moment d'un tremblement de terre, sortez le plus vite possible.

- Abritez-vous sous une table, un bureau ou un autre meuble solide et agrippez-vous-y.

- Si vous êtes dans un couloir, mettez-vous en position accroupie le long d'un mur intérieur.
- Ne vous tenez pas dans l'embrasure d'une porte: celle-ci pourrait se rabattre sur vous et vous blesser.
- Protégez votre tête et votre visage.
- Eloignez-vous des fenêtres, des cloisons de verre, des miroirs, des foyers, des bibliothèques, des meubles en hauteur, des appareils d'éclairage.

Si vous êtes à l'extérieur

- Restez-y ; essayez de vous diriger vers un endroit sûr, loin des fenêtres, des immeubles, des fils électriques ou des poteaux de téléphone.

Si vous êtes dans un véhicule

- Essayez de vous arrêter dans un endroit sûr. Essayez de ne pas bloquer la route.
- Éloignez vous des ponts, des viaducs et des immeubles, si possible. Restez dans votre véhicule.

Si vous êtes dans un endroit public encombré

- Essayez de vous réfugier quelque part en faisant attention de ne pas vous faire piétiner.
- Si vous êtes à l'intérieur, ne vous précipitez pas dehors où vous pourriez être blessé par des chutes de débris. Les trottoirs qui longent des immeubles en hauteur sont particulièrement dangereux; dans les centres commerciaux, essayez de vous réfugier dans le magasin le plus proche. Eloignez-vous des fenêtres, des puits de lumière et des rayons chargés d'objets lourds.

Si vous êtes à l'école

- Glissez-vous sous un pupitre ou une table et tenez fermement le meuble en question.
- Eloignez-vous des fenêtres.

Si vous êtes à bord d'un autobus

- Restez assis jusqu'à ce que l'autobus s'arrête.

EN RÉSUMÉ, ABRITEZ-VOUS. S'il est impossible de vous abriter, mettez-vous en position accroupie et protégez-vous la tête et le visage pour ne pas être blessé par des débris ou des éclats de verre. Restez dans un endroit protégé jusqu'à ce que les secousses cessent. Attendez-vous à de nouvelles secousses (les répliques); elles peuvent se produire pendant un certain temps après le séisme initial.

3.1.5 Après le séisme

Dans les instants qui suivent immédiatement le séisme, restez calme. Vous aurez peut-être à prendre en charge d'autres personnes. Occupez-vous des situations qui mettent des vies en danger.

Si vous êtes chez vous

- Vérifiez si vous êtes indemne, de même que les autres personnes près de vous. En cas de blessure, administrez les premiers soins (position latérale de sécurité, plus si vous êtes compétent).
- N'utilisez pas le téléphone, à moins d'avoir à signaler une urgence.
- Mettez des souliers solides et des vêtements protecteurs pour éviter d'être blessé par les décombres, surtout les éclats de verre.
- Vérifiez si votre maison a subi des dommages structurels ou autres. Si vous soupçonnez que votre maison n'est pas sûre, n'y pénétrez pas.
- N'allumez pas d'allumettes ni de briquets et ne touchez pas aux interrupteurs pour faire la lumière ou éteindre, à moins d'être sûr qu'il n'y a pas de fuite de gaz ou de liquide inflammable renversé.
- Utilisez plutôt une lampe de poche pour vérifier l'eau, l'électricité et le gaz et ne les fermez pas à moins qu'il y ait des dommages. S'il y a une fuite de gaz, vous le saurez par l'odeur.
- Si l'eau courante est encore disponible immédiatement après le tremblement de terre, remplissez une baignoire et d'autres récipients au cas où l'eau serait coupée plus tard. S'il n'y a pas d'eau courante, rappelez-vous que vous avez peut-être de l'eau dans le chauffe-eau et le réservoir de la chasse d'eau.
- Ne tirez pas la chasse d'eau si vous soupçonnez que les conduites d'égout sont crevées.
- Nettoyez soigneusement tout dégât de substances dangereuses. Protégez-vous les mains et les yeux.
- N'utilisez pas votre véhicule, sauf en cas d'extrême urgence, à moins que des responsables des secours d'urgence vous aient demandé de le faire. Laissez la voie libre pour les véhicules de sauvetage et d'urgence.
- N'essayez pas de sortir de votre voiture si des fils électriques sont tombés dessus. Attendez qu'on vous vienne en aide.
- Restez à au moins dix mètres des lignes électriques qui sont tombées sur le sol.
- Les denrées périssables se gâteront rapidement si l'électricité est coupée. Si ces aliments sont encore crus, il faut les faire cuire en premier. Les aliments qui sont au congélateur peuvent rester congelés pendant deux jours sans électricité, pourvu que la porte du congélateur ne soit pas ouverte fréquemment.
- Jetez les conserves qui sont bombées ou qui fuient.

3.1.6 Le déclenchement du plan de sécurité

Il est immédiat et assuré par la cellule de crise de l'ambassade.
Parallèlement, se met en place à Paris, au Ministère des Affaires étrangères et européennes, la cellule de crise chargée de gérer la situation en liaison avec l'ambassade et de traiter les demandes d'information sur les ressortissants français.

La mission du consulat en cas de séisme est double :

Elle est d'abord d'aider les Français qui seraient sinistrés ou en difficulté. Il s'agit **d'orienter nos concitoyens** vers les structures locales adéquates, les centres hospitaliers ou les centres de regroupements.

Elle est ensuite **une mission d'information** dans les deux sens. Il faut d'une part transmettre en France des informations, aussi précises que possible, sur la situation des Français à Madagascar, afin d'informer leurs familles.
D'autre part, il faut recevoir les demandes d'informations venant de France au sujet de nos concitoyens résidant à Madagascar.

Pour que cette mission soit remplie, il est indispensable que les Français vivant à Madagascar se fassent enregistrer. La plupart des demandes concernant des personnes inscrites au registre peuvent, en effet, être traitées rapidement, puisque le consulat dispose alors d'une adresse et d'un numéro de téléphone.

3.3. Risques divers

3.1.7 Inondations

- Suivez les consignes des autorités.
- Protégez-vous dès l'annonce de la montée des eaux.
- Efforcez-vous de boucher toutes les ouvertures basses de votre domicile.
- Placez les objets ou documents précieux dans les étages ainsi que de l'eau potable et de la nourriture. Mettez les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux (pesticides, produits d'entretien, etc.).
- Coupez l'électricité et le gaz.
- Soyez prêt à évacuer votre maison si nécessaire.
- Eloignez-vous des torrents lors des orages.
- Ne traversez une zone inondée ni à pied ni en voiture.

Si vous devez quitter votre maison, emportez seulement l'essentiel. Affichez dans un endroit visible un message indiquant où l'on peut vous trouver.

3.1.8 Incendies

Les précautions à prendre :

- Le feu se développe plus facilement dans une pièce en désordre.
- Vérifiez le bon état des appareils électroménagers.
- Ne conservez pas de produits inflammables (alcool, papiers, tissus) près d'une source de chaleur.
- Connaissez le mode d'emploi des extincteurs.
- Sachez comment couper le gaz et l'électricité à votre domicile.

Les bons réflexes

- Prévenez les pompiers par le numéro d'urgence. Au téléphone, donnez vos nom et adresse précise, la nature du feu; indiquez si des personnes sont blessées ou en danger.
- Essayez d'éteindre le feu s'il est encore limité : éloignez les objets susceptibles de propager l'incendie puis attaquez la base de flammes avec de l'eau ou un extincteur.
- Si le feu touche une installation électrique, n'utilisez jamais d'eau sans avoir coupé au préalable le courant.
- Si un liquide brûle, n'utilisez pas d'eau : étouffez le feu avec un linge mouillé.
- Si les vêtements d'une personne sont en feu, couchez-la et roulez-la à terre, arrosez-la d'eau ou étouffez les flammes avec un tissu non-synthétique.
- Si vous êtes bloqué dans une pièce, gardez la porte fermée, arrosez-la souvent et bouchez toutes les fentes avec des bourrelets de chiffons mouillés. Montrez-vous à la fenêtre.
- Ne traversez pas une pièce envahie par la fumée, mais si vous vous trouvez déjà dans un local enfumé, baissez-vous: l'air frais est près du sol.

3.1.9 Le risque de mouvements de terrain

Les mouvements de terrains regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux du sol ou du sous-sol. Les volumes en jeux sont compris entre quelques mètres cubes et plusieurs millions de

mètres cubes. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d’érosion favorisés par l’action de l’eau et de l’homme.

Les conséquences des mouvements de terrain sont fonction de l’ampleur et de la brutalité du phénomène. Ils peuvent être très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens peuvent être considérables (de la simple fissuration à la destruction totale).
Les mouvements de terrain les plus importants peuvent entraîner un remodelage des paysages.
Vous trouverez une fiche de consignes de sécurité en annexe de ce document.

4 ANNEXES (listes des contacts utiles et notices de consignes de sécurité)

REPRESENTATIONS FRANCAISES	
CENTRE DE CRISE – MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES PARIS	00 33 1 53 59 11 00
CELLULE DE CRISE AMBASSADE	+ 261 20 22 398 44 (activé en cas de besoin)
AMBASSADE	+ 261 20 22 398 98
CONSULAT GENERAL	+ 261 20 22 398 50 / + 261 32 07 816 82 (permanence)
GARDE DE SECURITE	+ 261 20 22 399 16 / + 261 32 07 817 68 (permanence)
CHANCELLERIE DETACHEE DE DIEGO SUAREZ	+ 261 20 82 210 43 / + 261 32 07 079 47 (permanence)
CONSULAT HONORAIRE D'ANTALAHA	+ 261 32 07 161 65
CONSULAT HONORAIRE D'ANTSIRABE	+ 261 32 77 186 86 / + 261 34 60 451 51
CONSULAT HONORAIRE DE FIANARANTSOA	+ 261 34 36 003 75 / + 261 20 75 503 54
CONSULAT HONORAIRE DE FARAFANGANA	+ 261 20 73 000 35 / + 261 32 04 131 31
CONSULAT HONORAIRE DE FORT DAUPHIN	+ 261 34 07 20 225
CONSULAT HONORAIRE DE MAJUNGA	+ 261 34 11 215 54
CONSULAT HONORAIRE DE MANAKARA	+ 261 34 31 760 95 / + 261 20 72 230 23
CONSULAT HONORAIRE DE MANANJARY	+ 261 32 04 268 92 / + 261 33 05 268 92
CONSULAT HONORAIRE DE MOROMBE	+ 261 32 40 395 25
CONSULA HONORAIRE DE MORONDAVA	/ + 261 20 95 92 022 / + 261 32 42 806 59
CONSULAT HONORAIRE DE NOSY BE	+ 261 32 07 127 37
CONSULAT HONORAIRE DE SAINTE MARIE	+ 261 20 57 910 42 / + 261 32 07 090 22 + 261 32 02 132 84 / + 261 34 01 060 10
CONSULAT HONORAIRE DE TAMATAVE	+ 261 20 53 325 17 / + 261 32 04 108 28 (permanence)
CONSULAT HONORAIRE DE TULEAR	+ 261 32 22 133 92 – + 261 32 07 601 10

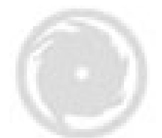
URGENCE MEDICALE	
TANANARIVE	
CENTRE MEDICO-SOCIAL	+ 261 20 22 236 62
HOPITAL MILITAIRE TANANARIVE	+ 261 20 23 397 51 / 23 397 53 / + 261 32 07 230 30
MEDICAL PLUS	+ 261 20 22 567 58 / + 261 33 11 613 05 / + 261 32 04 602 05
ESPACE MEDICAL	+ 261 34 02 088 16 / + 261 34 02 009 11 / + 261 20 22 625 66
PROVINCE	
HOPITAL ANTSIRABE	+ 261 20 44 956 81 (médecin chef chirurgien) + 261 33 01 585 59 (médecin chef des urgences)
HOPITAL DIEGO SUAREZ	Directeur de l'hôpital Be : + 261 32 02 785 41 Gestionnaire de l'hôpital : + 261 32 70 849 44 Ambulance : + 261 32 40 794 15
HOPITAL FORT DAUPHIN	+ 261 92 904 50 (bureau) + 261 33 09 88 05 (Médecin chef) + 261 33 29 290 23 + 261 32 70 435 54 (Gestionnaire)
HOPITAL FIANARANTSOA	+ 261 20 759 37 42
HOPITAL MANAKARA	+ 261 20 72 213 75
HOPITAL MANANJARY	+ 261 20 82 238 75 / 72 940 28
HOPITAL MAJUNGA	+ 261 20 62 229 16
HOPITAL MORONDAVA	+ 261 20 82 238 75 -95 522 02
HOPITAL TAMATAVE	+ 261 20 53 320 21 / + 261 33 14 07 189 (urgences) / + 261 32 04 831 27 / + 261 32 40 594 54 (médecine)
SECOURS	
TANANARIVE	
POMPIERS	18 OU 118 / + 261 24 239 30 + 261 33 15 501 76 / + 261 33 15 500 86

Les autorités de police et de gendarmerie peuvent être contactées à tout moment en composant les numéros suivants : 034 05 700 68 / 033 41 372 99 / 020 22 227 35 ou 36	
BRIGADE DE GENDARMERIE	19 (ou 119 depuis portables) / +261 34 14 006 50
HOTEL CENTRAL DE POLICE TSARALALANA	17 OU 117 / + 261 20 22 227 35 / + 261 20 22 357 09
Commissariat 1ER ARROND. ANALAKELY	+ 261 20 22 280 54 / + 261 34 05 517 31
Commissariat 2ème ARROND. AMBOHIJATOVO	+ 261 20 22 309 46 / + 261 34 05 517 28
Commissariat 3ème ARROND. ANTANINANDRO	+ 261 20 22 291 30 / + 261 34 05 517 29
Commissariat 4ème ARROND. ISOTRY	+ 261 20 22 280 51 / + 261 34 05 517 30
Commissariat 5ème ARROND. MAHAMASINA	+ 261 20 22 280 48 / + 261 34 05 517 11
Commissariat 6ème ARROND. AMBOHIMANARINA	+ 261 20 22 225 52 / + 261 34 05 517 12
Commissariat 7ème ARROND. 67 Ha	+ 261 20 22 291 29 / + 261 34 05 517 13
Commissariat 8ème ARROND. AMBODITSIRY	+ 261 20 22 493 25 / + 261 34 05 517 14
COMMISSARIAT SPECIAL IVATO (PAF)	+ 261 20 26 254 94
Commissariat central de TANJOMBATO	+ 261 20 22 572 25 / + 261 34 05 517 15
Commissariat de sécurité publique d'ITAOSY	+ 261 34 05 517 16
Brigade des accidents de la circulation	+ 261 34 05 517 24
UNITE D'INTERVENTION RAPIDE (nord)	+ 261 34 05 517 22 / + 261 34 05 998 26 (commandant)
UNITE SPECIALE D'INTERVENTION (sud)	+ 261 34 05 517 21
UNITE ANTI-GANG	+ 261 34 07 517 10

STANDARD POLICE NATIONALE	+ 261 20 22 216 78 / + 261 20 22 674 83/84 + 261 20 22 227 35 / 36
BRIGADE CRIMINELLE / Police judiciaire	+ 261 20 22 210 29
OPERATIONS GENDARMERIE	+ 261 20 22 301 12
BRIGADE GENDARMERIE AEROPORT IVATO	+ 261 34 14 005 53 (commandant compagnie de la gendarmerie aéroport d'Ivato)
PROVINCE	
COMMISSARIAT ANTSIRABE	+ 261 20 44 480 33 / + 261 34 05 998 83
COMMISSARIAT CENTRAL DIEGO SUAREZ	+ 261 20 82 220 27 / + 261 34 05 998 59
COMMISSARIAT CENTRAL FIANARANTSOA	+ 261 20 75 515 01 / + 261 20 75 943 75 / + 261 34 05 998 71
COMMISSARIAT CENTRAL MAJUNGA	+ 261 20 62 229 29 / + 261 20 62 229 32 + 261 34 05 998 66
COMMISSARIAT CENTRAL TAMATAVE	+ 261 20 53 337 78 / + 261 20 53 320 17 + 261 34 05 998 54
COMMISSARIAT CENTRAL MORONDAVA	+ 261 34 05 529 94
COMMISSARIAT CENTRAL **FORT DAUPHIN**	+ 261 34 05 529 46
COMMISSARIAT CENTRAL TULEAR	+ 261 20 94 410 29 + 261 34 05 998 78
DIVERS	
ADEMA IVATO (aéroport de Madagascar)	+ 261 20 22 440 41
AIR FRANCE	+ 261 20 23 230 21 / + 261 20 23 230 40
AIR MADAGASCAR	+ 261 20 22 222 22 / 22 510 00
AIR MADAGASCAR IVATO	+ 261 20 22 441 02 / 22 514 70 / + 261 34 49 222 03
CORSAIR	+ 261 20 22 633 36 / + 261 32 11 801 96
RENS BULLETIN METEO	+ 261 34 34 001 44 / + 261 20 22 407 75

SERVICE METEO TANA	Chef de service de la météorologie à Tana : Monsieur Vincent 034 05 561 04 / 034 05 480 17 Standard (8h -16h) : 020 22 408 23
GUIDE DES VICTIMES D'UNE INFRACTION A L'ETRANGER	http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs_909/fiches-reflexes_12464/faire_12465/victimes-etranger_19052/index.html





CONSULAT GENERAL DE FRANCE A MADAGASCAR



LE RISQUE CYCLONIQUE
CONSIGNES DE SECURITE

Au début de la saison cyclonique :
- Préparez votre habitation
- Constituez une réserve de secours (conserves, eau minérale, bougies…)

Avis d'avertissement : Vigilance cyclonique **Danger à plus de 24h**
- Ne prenez pas la mer
- N'entreprenez pas de randonnées
- Vérifiez les toitures et les fermetures des locaux d'habitation
- Constituez des réserves de première nécessité
- En cas de traitement médical, vérifiez que vous disposez bien de médicaments de réserve
- Taillez vos arbres
- Ecoutez la radio

Avis de menace : Danger dans les 24h
- Gardez vos enfants à la maison
- Ecoutez la radio
- Rentrez tous les matériaux susceptibles d'être emportés
- Protégez toutes les ouvertures des locaux

Avis de danger imminent : préavis de 3h
- **Ne sortez en aucun cas**
- **Suivez les consignes et conseils officiels**
- **Débranchez les appareils électriques**
- **Ne téléphonez pas**









Phase de prudence : menace écartée mais il reste des dangers
- Ecoutez la radio
- Ne buvez pas l'eau du robinet
- Ne touchez pas les fils électriques à terre
- N'utilisez le téléphone qu'en cas d'absolue nécessité
- Aidez les secours dans la mesure de vos moyens
- Ne traversez pas les ravines en crue
- Gardez vos enfants à la maison





CONSULAT GENERAL DE FRANCE A MADAGASCAR

LE RISQUE SISMIQUE
CONSIGNES DE SECURITE

Pendant la première secousse :

Dans un bâtiment :

- ne pas tenter de sortir sauf si l'on est en rez-de-chaussée
-s'abriter sous des meubles solides
-s'éloigner des baies vitrées, des fenêtres
-ne pas allumer de flammes

Dans la rue :

-s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, …)
-ne pas rester sous les fils électriques
-rester au milieu des rues ou dans les espaces libres

Après la première secousse : **se méfier des répliques, il peut y avoir d'autres secousses**



Ne téléphonez qu'en cas d'absolue nécessité; les secours ont besoin des lignes téléphoniques

Dans un bâtiment :

-couper le gaz, l'électricité et l'eau
-ne pas allumer de flammes et ne pas fumer ; en cas de fuites de gaz, ouvrir les fenêtres et les portes et avertir les services de secours
-évacuer l'immeuble
-ne pas utiliser l'ascenseur

Dans la rue :

-s'éloigner de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, …)
-se diriger vers un endroit isolé en prenant garde aux chutes d'objets et aux fils électriques qui pendent
ne pas allumer de feux à flammes nues (allumettes, briquets …). Ne pas fumer
-prendre contact avec ses voisins qui peuvent avoir besoin d'aide
Ne pas aller chercher les enfants à l'école
-écouter la radio
-ne pas revenir dans les constructions de la zone sinistrée sans l'accord des autorités
-ne téléphoner aux services d'urgence qu'en cas d'extrême nécessité, pour éviter d'encombrer les lignes





CONSULAT GENERAL DE FRANCE A MADAGASCAR

LE RISQUE INONDATION
CONSIGNES DE SECURITE

- Colmatez toutes les ouvertures susceptibles d’être immergées



- Mettez hors d’eau les papiers importants (bulletins de salaire, etc.), meubles, objets précieux et mettez-vous à l’abri à l’étage ou dans un lieu surélevé.

- Débranchez les appareils électriques et coupez l’électricité à l’approche de l’eau. Ne produisez pas de flammes ou d’étincelles, coupez le gaz.

- Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



- Ne téléphonez qu’en cas d’absolue nécessité; les secours ont besoin des lignes téléphoniques



- N’allez pas chercher vos enfants à l’école, les enseignants s’en occupent et mettent en oeuvre les mêmes consignes de sécurité.

- N’allez pas jouer les curieux dans la zone inondée ni en bord de mer ; il est irresponsable d’aller braver le danger

<u>De façon plus spécifique :</u>
- Faites la déclaration à votre assurance et surtout ne jetez rien avant le passage de l’expert.
- Aérez au maximum ;
- Désinfectez à l'eau de javel ;
- Ne rétablissez le courant électrique que si l'installation est sèche.





CONSULAT GENERAL DE FRANCE A MADAGASCAR



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN
CONSIGNES DE SECURITE

AVANT

- S’informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

- D’une façon générale, lorsqu’il pleut, évitez les zones à risques (bordures et lits de ravine, bords et pieds de falaise,...)

PENDANT



- Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas

- Gagner un point en hauteur, ne pas entrer dans un bâtiment endommagé

- Dans un bâtiment sain, s’abriter sous un meuble solide en s’éloignant des fenêtres

APRÈS

- S’éloigner de la zone dangereuse

- Ne téléphonez qu’en cas d’absolue nécessité ; les secours ont besoin des lignes téléphoniques



-Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre



- N’allez pas jouer les curieux sur les zones d’éboulements ; il est irresponsable d’aller braver le danger



CONSULAT GENERAL DE FRANCE A MADAGASCAR

Liste des objets de première nécessité à emporter en cas d'évacuation

Si vous devez quitter votre domicile, voici une liste récapitulative d'équipements utiles. Il faut savoir qu'en cas d'évacuation par avion, les bagages sont systématiquement limités à 10 kg par personne.

- ❑ Trousse médicale de première urgence (pansements, aspirine, alcool, pommade pour brûlures, antiseptiques, antidiarrhéïques, mercurochrome, produit pour purifier l'eau, vitamine C, glucose…)
- ❑ Nourriture (eau, aliments énergétiques pâtes de fruits, barres céréales….)
- ❑ Vêtements confortables et adaptés au climat, sous-vêtements et vêtements de rechange
- ❑ Couvertures, protection contre le froid
- ❑ Documents administratifs, argent
- ❑ Passeport
- ❑ Carte d'identité
- ❑ Livret de famille
- ❑ Carte consulaire
- ❑ Carnets de santé
- ❑ Permis de conduire
- ❑ Papiers du véhicule (en prévision de la constitution d'un dossier d'indemnisation)
- ❑ Agenda personnel, titres de propriété…
- ❑ Carnet de chèques
- ❑ Carte de crédit
- ❑ Argent liquide en petite coupure
- ❑ Objets de valeur, bijoux
- ❑ Téléphone portable avec son chargeur
- ❑ lampe torche avec piles ou bougies et briquet, petit poste de radio, sacs plastiques, papier hygiénique…
- ❑ Pour les enfants en bas âge : couches, lingettes, biberon, lait en poudre, petits pots (prévoir un conditionnement adéquat)…

TRES IMPORTANT

Afin que vos enfants soient facilement identifiables, s'ils devaient se retrouver seuls, faites-leur porter une mini-fiche d'identité indiquant leurs nom, date de naissance, numéro de téléphone, adresse, nationalité et problèmes de santé particuliers.